



La CFE-CGC/UNSA représente et défend l'ensemble du personnel de France Télécom-Orange et de ses filiales, cadres et non cadres, fonctionnaires et salariés, actifs et CFC. Les sujets de préoccupation ne manquent pas : Stress, Mobilités forcées, Pouvoir d'Achat, Emploi, Conditions de Travail, ASC... Nous vous invitons à comparer nos engagements et nos réalisations dans ce résumé sous forme d'abécédaire. Vous pouvez les retrouver en détail dans nos lettres thématiques et sur notre site <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org>. **Sébastien Crozier.**

Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Depuis 4 ans la Direction verse aux CE près de 900 € par ouvrant-droit pour les ASC. Qu'en voient les personnels, au final ?

- La CFE-CGC/UNSA, est la seule OS non signataire de l'accord de gestion du CCUES, en raison des risques de dérives que nous constatons aujourd'hui. Elle demande à ce que le CCUES applique des règles de gestion vertueuses, égalitaires et contrôlées, qui ont fait le succès des ASC à SCE.
- Au CE de SCE géré par la CFE-CGC/UNSA, un système novateur (le tableau magique) permet à chacun de percevoir ses droits en fonction de sa classification et du nombre d'enfants - et non en fonction d'une déclaration fiscale inquisitrice. Résultat : 97% des personnels bénéficient réellement du CE et de leurs droits.

Congés Fin de Carrière et Seniors

En 1995, la CFE-CGC est l'une des deux seules organisations qui a signé l'accord instituant le CFC. Dix ans après, 40 000 personnes ont pu en bénéficier !

- A l'occasion de la négociation en cours sur l'avenir des seniors, la CFE-CGC/UNSA milite pour la mise en place d'un nouveau système de départ anticipé avec une rémunération correcte, qui offre le choix de maintenir ou non son activité professionnelle à partir de 57 ans.
- La CFE-CGC/UNSA exige l'arrêt de toute mobilité forcée pour les plus de 50 ans.

Fermetures de sites et réorganisations

La stratégie de délocalisation de l'entreprise est inacceptable, économiquement et socialement. La CFE-CGC/UNSA dénonce la politique de sous-traitance de la direction et ses corollaires : suppressions d'activités, fermetures de sites, mobilités forcées.

- La CFE-CGC/UNSA interpelle régulièrement la Direction du Groupe sur sa responsabilité sociale.
- La CFE-CGC/UNSA dénonce par voie de presse les réorganisations (agence Pro, externalisation à l'île Maurice, concentrations...) prétextes à la suppression des emplois et des activités en région. Notre politique commence à porter ses fruits, et certains projets de réorganisation sont stoppés.

France Télécom est l'une des rares entreprises du CAC 40 qui refuse de contractualiser avec les syndicats un plan de gestion prévisionnel des emplois et des compétences (GPEC) : en 2009, pour la seconde fois, aucun accord n'a validé les mesures d'accompagnement des mobilités forcées mises en place par la DG 46..

- La CFE-CGC/UNSA a fait valoir son droit d'opposition aux propositions de l'entreprise, pour éviter une pression inacceptable qui tente de forcer le personnel à quitter le Groupe.
- La CFE-CGC/UNSA demande l'ouverture de réelles négociations pour permettre aux 40 000 personnes concernées par les réorganisations de poursuivre leur carrière dans la sérénité.

Égalité professionnelle

La loi sur l'égalité salariale hommes/femmes du 24 mars 2006 prévoit de supprimer avant le 31 décembre 2010 les écarts de salaires entre les femmes et les hommes par le biais de négociations.

- La CFE-CGC/UNSA est la seule organisation à avoir refusé de signer un accord-alibi qui n'offre aucune garantie. Les écarts restent d'ailleurs démesurés ! Pire, la Direction utilise le budget des augmentations salariales pour respecter la loi. Des milliers d'hommes voient ainsi leur augmentation annuelle bloquée à zéro. En nommant 3 femmes sur 5 élus au CCUES, la CFE-CGC/UNSA applique la parité.

Filiales

Les nombreuses filiales du Groupe subissent aussi les réorganisations.

- La CFE-CGC/UNSA négocie l'amélioration des conditions de travail, comme par exemple au sein de NRS, entité d'Orange Business Services.

La CFE-CGC/UNSA s'attache à faire étendre au Groupe tous les accords FTSA favorables aux salariés.

- La CFE-CGC/UNSA est la seule à refuser de signer l'accord d'intéressement exceptionnel car de nombreuses filiales n'en bénéficient pas alors que les résultats concernent tout le Groupe.

Handicapés

L'insertion des travailleurs handicapés est une responsabilité sociale qui incombe à toutes les entreprises. France Télécom, pourtant ancienne administration d'État est, c'est inexcusable, très en retard.

- La CFE-CGC/UNSA a signé l'accord d'entreprise en faveur de l'emploi des personnes handicapées au sein de FTSA, pour la période 2008-2010. Nous suivons scrupuleusement sa mise en application, et exigeons qu'il soit étendu à l'ensemble du Groupe.

Intéressement

Les bénéfices et les dividendes 2009 atteignent à nouveau des niveaux record. Pourtant la Direction a réduit une nouvelle fois le montant de l'intéressement versé au personnel : 153 millions d'euros en 2009 - en moyenne 1 500 euros par personne - au lieu de 194 millions en 2007 !

- La CFE-CGC/UNSA a dénoncé et porté en justice les méthodes de calcul utilisées pour justifier la non atteinte des objectifs en 2008.
- La CFE-CGC/UNSA a exigé et obtenu un nouvel accord redéfinissant les critères d'atteinte des objectifs pour éliminer la part non contrôlable (sondages) et assurant la progressivité de l'intéressement en fonction des résultats (Indicateur

de Performance Opérationnelle et Qualité de Service) au lieu des seuils (effet "couperet") de l'accord antérieur.

Mobilités fonctionnaires

En juillet 2009, les députés ont adopté un projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires qui va renforcer le chantage aux mobilités forcées

→ La CFE-CGC/UNSA dénonce ce projet de loi et examine avec ses juristes les recours possibles pour défendre le personnel.

Non cadres

Malgré la mutation de France Télécom vers des métiers dont la complexité augmente, la Direction refuse de reconnaître les compétences professionnelles et entend maintenir les personnels dans une situation de sous classification. De nombreux non cadres travaillent dans les mêmes conditions qu'un cadre, sans contrepartie financière ni reconnaissance sociale.

→ La CFE-CGC/UNSA exige de la Direction qu'elle arrête son nivellement par le bas. Elle accompagne de nombreux salariés lors de leurs entretiens individuels pour qu'ils bénéficient des promotions auxquelles ils ont droit.

Observatoire du Stress

Les mobilités forcées sont désormais le pain quotidien du personnel, et la pression exercée atteint un niveau critique. L'augmentation accrue des congés maladies et des dépressions le démontre !

→ En 2007, la CFE-CGC/UNSA a créé avec SUD une association 1901 pour comprendre la souffrance au travail et agir contre la dégradation des conditions de travail à France Télécom : L'Observatoire du stress et des mobilités forcées.

→ L'Observatoire est le fer de lance de la dénonciation du management inhumain qui accompagne les réorganisations et les mobilités forcées, et qui conduit certains de nos camarades à la dépression, voire au suicide.

Les campagnes de presse appuyées par SUD et la CFE-CGC/UNSA en juillet 2009 ont obligé, pour la première fois, la direction

a sortir de son mutisme et à rechercher des portes de sortie à sa politique aveugle de dénigrement du facteur humain.

→ La CFE-CGC/UNSA agit pour que tous les syndicats participent à la lutte contre le management « par la terreur ». Elle est moteur lors des journées d'action intersyndicale, comme celle du 10 septembre 2009.

Participation

La CFE-CGC/UNSA est favorable à la mise en place d'accords de participation et intéressement pour que le fruit du travail de tous soit partagé.

→ La CFE-CGC/UNSA dénonce toutefois la baisse du montant de la participation versé au personnel en 2009 - 307 millions d'euros au lieu de 345 millions d'euros en 2008 - c'est à dire une baisse de 10%, équivalente à 1% de baisse du salaire fixe.

PERCO – Retraite

Le Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif (Perco) ne saurait se substituer au système de retraite actuel, mais il permet néanmoins de débloquer des fonds, à des moments importants de la vie.

→ La CFE-CGC/UNSA a signé l'accord du 6 avril 2006 instituant un PERCO dans le Groupe France Télécom.

→ La CFE-CGC/UNSA dénonce la faiblesse des montants versés par la Direction : FT cotise au minimum pour les salariés de droit privé et très peu pour les fonctionnaires (seulement 5% pour la Retraite Additionnelle fonction publique assise sur les compléments variables plafonnés à 20% du traitement)

Réglementation et stratégie

La CFE-CGC/UNSA est la seule organisation qui se préoccupe des conséquences des évolutions réglementaires.

→ La CFE-CGC/UNSA a écrit à Nicolas Sarkozy contre la découpe (Réseaux / Services) de France Télécom suite aux demandes de Bruxelles.

→ La CFE-CGC/UNSA a publié des tribunes contre l'attribution d'une 4^{ème} licence mobile.

→ La CFE-CGC/UNSA a dénoncé la passivité des pouvoirs publics lors de la délocalisation massive des centres d'appel.

La stratégie de la Direction est également passée au crible.

→ La CFE-CGC/UNSA publie un blog sur l'actualité des Télécoms pour vous faire partager ses analyses: www.telecoms-media-pouvoir.net.

Salaires

En 2009, la direction proposait 2% d'augmentation moyenne des salaires (partie fixe à FTSA) mais en même temps elle réduisait de 3% la masse salariale versée en participation et intéressement. Les augmentations salariales et les parts variables individuelles sont opaques, et beaucoup sont réduites à 0% sans justification managériale.

→ Pour ces raisons, depuis trois ans, la CFE-CGC/UNSA refuse de signer l'accord salarial annuel à FT SA.

→ La CFE-CGC/UNSA dénonce la baisse programmée du pouvoir d'achat du personnel alors que France Télécom annonce des résultats financiers records - 8 milliards de cashflow, et 3,8 milliards versés aux actionnaires, soit un dividende en hausse de 8% !

Télétravail

Les députés ont voté le 9 juin 2009 une loi donnant au télétravail un cadre légal. Pour le personnel, la mise en place du télétravail doit permettre de réduire le temps passé dans les transports ; elle devrait aussi être une alternative aux délocalisations et aux mobilités forcées. Après 2 ans d'atermolements, le Groupe France Télécom a signé fin juin 2009 un accord sur le télétravail avec les organisations syndicales.

→ La signature de la CFE-CGC/UNSA étant nécessaire pour que l'accord s'applique, nous avons exigé que la mise en place du télétravail ne soit pas soumise à l'arbitraire managérial mais fasse l'objet d'un accord signé entre l'employé et l'employeur, et que cet accord respecte les dispositions collectives.

Cadres et non cadres, toutes vos lettres et plus d'infos sur : www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- Lettre de l'épargne d'entreprise et l'actionariat salarié France Télécom-Orange
- Lettre de l'Observatoire du Stress et des Mobilités Forcées chez France Telecom

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA :

Sébastien CROZIER

06 86 27 32 72

Claude RUGET

06 70 27 89 03

Pierre MORVILLE

06 62 22 78 35

Elisabeth RIVIER

06 30 54 46 89

Cette lettre est éditée par la section CFE-CGC de l'UES France Télécom SA - Orange France SA.

Responsables de la publication : Pierre Morville
Coordination éditoriale : Frédérique Limido.

Maquette : Hélène Marcy

Photo : Romain Polgatroïd via Flickr

Comité éditorial : Hélène Marcy, Jean-Louis Bally
Patrice Seurin, Sébastien Crozier...

Pour recevoir cette lettre par voie électronique,
écrivez à : nicole.meri@orange-ftgroup.com